



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 19 avril 2021

TRANSITION BAS CARBONE : LE GOUVERNEMENT PLACE LA FILIÈRE BOIS AU CŒUR DE SA STRATEGIE

Le Gouvernement annonce des mesures pour accélérer la contribution de la filière bois-forêts dans la transition bas carbone. Par la signature ce jour d'un avenant ambition au contrat stratégique avec les acteurs de la filière et l'annonce de nouveaux dispositifs, les ministres en charge de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Logement et de l'Industrie, renouvellent l'accompagnement apporté à ce secteur pour répondre au défi climatique.

Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, **Emmanuelle Wargon**, ministre déléguée chargée du Logement, et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont signé aux côtés de **Luc Charmasson**, président du Comité Stratégique de Filière Bois, un avenant au contrat stratégie de la filière signé en 2018. Cette actualisation du contrat, dans la perspective de France Relance, affirme trois objectifs majeurs :

- L'optimisation du puits de carbone du secteur forêt-bois au service des transitions écologiques et bas carbone.
- Une mobilisation renforcée de la filière et de l'Etat en faveur de la souveraineté industrielle de la France, en cohérence avec le potentiel forestier national et par un soutien aux implantations industrielles et à la relocalisation d'unités de transformation de bois.
- Une coopération intra et inter-filières pour renforcer les compétences, et optimiser le fort potentiel d'emploi du secteur forêt-bois notamment en milieu rural.

A l'occasion de ce Comité Stratégique, les ministres ont pu réaffirmer la détermination du Gouvernement dans la transition bas carbone et présenter plusieurs nouveautés, notamment en lien avec le plan France Relance, pour accélérer le développement de la filière bois-forêt :

1. Une nouvelle réglementation environnementale pour les bâtiments neufs (RE2020) qui encourage la mixité des matériaux

Emmanuelle Wargon a rappelé que la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020) fixera un cadre pour atteindre les objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment en valorisant notamment le stockage du carbone et donc la construction bois et biosourcée. La filière forêt-bois s'est dite prête à relever ce défi en présentant un plan « ambition bois 2030 » fondé sur dix engagements : former, développer l'offre de produits, planter et replanter, favoriser la mixité constructive, réduire les coûts, recycler en fin de vie, etc.

2. Un soutien renforcé à l'Accélérateur de croissance filière bois pour les PME et les ETI à hauteur d'un million d'euros

Attachée au développement des compétences pour les salariés comme pour les dirigeants, **Agnès Pannier-Runacher** a annoncé le soutien, à hauteur d'un 1 million d'euros, l'accélérateur de croissance filière bois pour les PME et ETI. Deux nouvelles promotions de 30 dirigeants intégreront cet accélérateur, opéré par Bpifrance avec l'appui du CSF Bois et cet outil aura vocation à être un levier pour renforcer la diversité des parcours et l'égalité des chances au sein de la filière.

3. Un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois ouvert

Les trois ministres ont enfin annoncé conjointement l'ouverture d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le développement de produits bois et de systèmes constructifs bois innovants. Ouvert jusqu'au 13 juillet 2021, il vise à identifier l'ensemble des projets pouvant contribuer au changement d'échelle de l'offre industrielle d'éléments techniques tant de rénovation que de construction en bois. Ils devront également concourir à l'objectif de souveraineté nationale, avec la valorisation de ressource forestière française transformée sur le territoire.

Des propositions sont attendues aussi bien dans la phase de production industrielle du matériau bois transformé (panneaux, poutres, lamellé collé, CLT...) que dans la phase de préfabrication d'éléments constructifs en bois. L'AMI englobe les principales techniques constructives à base de bois qui sont appelées à se développer de manière significative d'ici à 2035 avec la croissance de la demande intérieure.

Pour **Julien Denormandie** : « Avec le plan France Relance doté de 200 millions d'euros pour la forêt et le bois, nous portons une stratégie ambitieuse pour nos forêts, fondée sur son renouvellement et son adaptation au changement climatique. Reposant sur l'engagement de chaque maillon de la filière forêt-bois, elle nous permettra à terme de replanter 50 millions d'arbres ! Elle nous permettra également d'investir dans les entreprises aval. Ces engagements de l'ensemble de la filière, accélérés par le plan France Relance, sont l'illustration du dynamisme de tous les acteurs de la chaîne au service de la transition bas carbone ».

Emmanuelle Wargon a déclaré : « Encourager la filière bois, c'est une stratégie nationale cohérente avec notre identité, nos territoires, notre patrimoine naturelle et nos ressources. C'est aussi une stratégie cohérente avec notre transition écologique et la décarbonation de notre économie. Des forêts aux bâtiments dans lesquels nous vivons en passant par l'ensemble de la chaîne industrielle partout en France, sans oublier le bois-énergie, essentiel pour une énergie plus propre. C'est le sens de notre action avec la filière. ».

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : « C'est une réunion importante qui s'est tenue aujourd'hui pour la filière bois et notre mobilisation témoigne de la valeur que le Gouvernement attache à cette ressource naturelle. La filière bois est en effet un de nos atouts pour réussir la décarbonation de notre économie : présente dans tous les territoires, nous mobilisons tous les outils de France Relance pour lui permettre d'y créer de la valeur et des emplois. À l'heure où nous offrons à la filière des perspectives de marché nouvelles dans la construction, il convient donc de lui donner les outils permettant d'en faire une filière compétitive. Je salue la signature aujourd'hui de l'avenant au contrat stratégique de filière qui engage les parties prenantes dans une démarche vertueuse d'adaptation aux défis du secteur et d'accompagnement des compétences ».

Contacts presse :

Service de presse de Julien Denormandie

Tel : 01 49 55 59 74

Mél : cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse d'Emmanuelle Wargon

Tél : 01 40 81 81 23

Mél : presse.wargon@logement.gouv.fr

Service de presse d'Agnès Pannier-Runacher

Tel : 01 53 18 44 38

Mél : presse@industrie.gouv.fr